

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 février 2024

Date d'affichage : 22 février 2024

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_29\_/

### L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT NEUF FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, D. GONÇALVES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, C. TIPHINEAUD, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, , S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, C. SILVA, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :	C. MOYNEZ	procuration à	M. FERNANDEZ
	P. QUÉRO		É. GRILLON
	M. ALOUI		P. ROUYER
	S. SABLITCH		S. JUGAL

Secrétaire de séance : Patrick ROUYER est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil Municipal.

### OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.)

**VU** les dispositions des articles L 1411-1, à L 1411-7, D.1411-3 à D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° n° 005 du 13 octobre 2022 désignant les membres de la commission permanente de Délégation de Service Public (D.S.P.),

**VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 27 février 2024,

**CONSIDÉRANT** le courrier de démission de Monsieur Pieter DOUWES en qualité d'Adjoint au Maire et du Conseil municipal en date du 5 février 2024,

**CONSIDÉRANT** le courrier d'acceptation de la démission de Monsieur Pieter DOUWES, en qualité d'Adjoint au Maire et du Conseil municipal, de Mme la Préfète du Val-de-Marne en date du 19 février 2024,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un membre du Conseil municipal démissionnaire, Monsieur Pieter DOUWES de la liste « Ablon renouveau 2020 », membre suppléant au sein de la commission permanente de Délégation de Service Public (D.S.P.),

**CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de désigner Monsieur Daniel GONÇALVES en qualité de membre suppléant de la commission permanente de Délégation de Service Public (D.S.P.).

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,**

**DÉSIGNE**, le représentant du Conseil municipal de la liste « Ablon nouveau 2020 » en remplacement de Monsieur Pieter DOUWES dans la commission permanente de Délégation de Service Public (D.S.P.), composée comme suit :

	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Liste « Ablon Nouveau 2020 »	<b>Laurent FORICHON</b> <b>Jean-Bernard PAUL</b> <b>Patrick QUÉRO</b> <b>Ghislain BORRELLY</b>	Patrick ROUYER Daniel GONÇALVES Martine LE GOFF PIETERAERENTS Catherine BEUDIN
Liste « Mieux vivre à Ablon-sur-Seine »	<b>Cyrille CONTAMIN</b>	Vincent BAYOUT

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> mars 2024

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 29 février 2024*



Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com